République Française

Département Loiret

**Commune de Conflans-sur-Loing**

|  |
| --- |
| **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  **Séance du 11 juin 2021** |

L’an deux mil vingt-et-un, le onze juin à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s’est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jérôme RICARDOU, Maire.

**Présents :** Mme BAILLY Fabienne, M. BILLAULT Jean-Michel, M. COCHET Patrice, Mme MASTYKARZ Catherine, Mme OLIVEIRA Christel, Mme PELLIOT Françoise, M. RICARDOU Jérôme, M. RIGAL Didier, M. RONDEAU Jacques et M. TAREL Gérard.

**Absents :** Mme QUERON Ann (pouvoir remis à M. RONDEAU Jacques)

Nombre de membres : - Afférents au Conseil Municipal : 11 - En exercice : 11 - Présents :10

Date de la convocation : 03/06/2021 Date d’affichage : 03/06/2021

**Acte rendu exécutoire :** après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis  le :

et publication ou notification du :

**A été nommé (e) secrétaire :**

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

Suppression du poste de Premier Adjoint dans ses fonctions : 2021\_23

**I°) Suppression du poste de Premier Adjoint dans ses fonctions (article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Monsieur le Maire demande la suppression du poste de Premier Adjoint dans ses fonctions et propose de voter à bulletins secrets comme la loi le permet.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :*

*- l’article L 2122-18 qui dispose en son dernier alinéa que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions »,*

*- l’article L2121-21 disposant qu’il est voté au scrutin secret lorsqu’un tiers des membres présents le réclame,*

*VU le procès-verbal d’installation du Conseil Municipal de Conflans-sur-Loing et d’élection du Maire et de 3 adjoints, en date du 27 mai 2020,*

*VU l’arrêté municipal du Maire de Conflans-sur Loing, n°A28\_2020 du 07 juillet 2020, déléguant à Madame MASTYKARZ Catherine, première adjointe au Maire, diverses attributions dans les domaines de : - délivrance de certificats,*

*- signatures de mandats, titres de paiements, pièces annexes jointes, bordereaux, bons de commandes et tous documents d’urbanismes*

*VU l’arrêté municipal, n°A14 2021 du 02 juin 2021, portant retrait, par le Maire de Conflans-sur-Loing, des*

*délégations consenties à Madame MASTYKARZ Catherine, première adjointe,*

*CONSIDÉRANT qu’il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame*

*MASTYKARZ Catherine dans ses fonctions d’adjoint,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 4 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention,

* DÉCIDE de maintenir Madame MASTYKARZ Catherine dans ses fonctions d’adjoint au Maire de Conflans-sur-Loing.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif d’Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

Séance levée à : 15H17.

En mairie, le 17/06/2021

Jérôme RICARDOU